

2024_4_AC_Jurys_examens_ALLSH_Licence_LLCER_Espagnol

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence **Arts, Lettres, Langues** mention **Langues, littératures et Civilisations étrangères et régionales : Espagnol** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

LICENCE 1^{ère} année
Semestre 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Claire Vialet-Martinez <u>Suppléant(e)</u> : Estrella Massip i Graupera <u>Liste des membres</u> : Claire Vialet-Martinez, Estrella Massip i Graupera, Dante Barrientos Tecún <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> <ul style="list-style-type: none">- membre titulaire Claire Vialet-Martinez/suppléant Nicolas Morales- membre titulaire Estrella Massip i Graupera/ suppléant Gérard Gomez- membre titulaire Dante Barrientos Tecún / suppléant Anne Pages <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres</u> :
Semestre 2 et 1^{ère} année
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Claire Vialet-Martinez <u>Suppléant(e)</u> : Estrella Massip i Graupera <u>Liste des membres</u> : Claire Vialet-Martinez, Estrella Massip i Graupera, Dante Barrientos Tecún <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> <ul style="list-style-type: none">- membre titulaire Claire Vialet-Martinez/suppléant Nicolas Morales- membre titulaire Estrella Massip i Graupera/ suppléant Gérard Gomez- membre titulaire Dante Barrientos Tecún / suppléant Anne Pages <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres</u> :

LICENCE 2^{ème} année

Semestre 3

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Maud Gaultier

Suppléant(e) : Pascal Gandoulphe

Liste des membres : Maud Gaultier, Sophie-Bérangère Singlard, Pascal Gandoulphe

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

- membre titulaire Maud Gaultier/suppléant Stephan Pagès
- membre titulaire Sophie-Bérangère Singlard/suppléant Nicolas Morales
- membre titulaire Pascal Gandoulphe/suppléant Estrella Massip i Graupera

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Semestre 4 et 2^{ème} année

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Maud Gaultier

Suppléant(e) : Pascal Gandoulphe

Liste des membres : Maud Gaultier, Sophie-Bérangère Singlard, Pascal Gandoulphe

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

- membre titulaire Maud Gaultier/suppléant Stephan Pagès
- membre titulaire Sophie-Bérangère Singlard/suppléant Nicolas Morales
- membre titulaire Pascal Gandoulphe/suppléant Saramaya Pelletey

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

LICENCE 3^{ème} année

Semestre 5

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Stephan Pagès

Suppléant(e) : Murielle Borel

Liste des membres : Stephan Pagès, Murielle Borel, Elisabel Larriba

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

- membre titulaire Stephan Pagès /suppléant Sophie-Bérangère Singlard
- membre titulaire Murielle Borel/suppléant Mathieu Corp
- membre titulaire Elisabel Larriba/ suppléant Saramaya Pelletey

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Semestre 6 et JURY DE MENTION

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Stephan Pagès

Suppléant(e) : Murielle Borel

Liste des membres : Stephan Pagès, Murielle Borel, Elisabeth Larriba

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

- membre titulaire Stephan Pagès /suppléant Sophie-Bérangère Singlard
- membre titulaire Murielle Borel/suppléant Mathieu Corp
- membre titulaire Elisabeth Larriba/ suppléant Saramaya Pelletey

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Article 2 : Le Doyen de l'UFR Arts, Lettres, Langues Sciences humaines et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 12/12/2024



Christophe Besson
Doyen de l'UFR ALLSH



Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de l'UFR ALLSH